



## DECISION

### Virement de crédit n°5

#### Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la délibération n° 57 du 28 juin 2022, validant l'application des dispositions pour le budget principal et les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57,

**VU** les délibérations n° 118 du 16 décembre 2024 et n° 33 du 5 mai 2025 portant respectivement adoption du budget primitif 2025, puis du budget supplémentaire 2025,

**CONSIDERANT** les modalités de vote du budget de la Commune, à savoir un vote par chapitre pour la section de fonctionnement et un vote par opération au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec vote formel sur chacun des chapitres,

**CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer des transferts de nature à nature dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section,

## DECIDE

**Article 1 :** Il est procédé aux virements de crédits n° 5 suivants pour la section fonctionnement :

| Désignation du chapitre |                                             | Nature | Fonction | Montants    |
|-------------------------|---------------------------------------------|--------|----------|-------------|
| 011                     | Autres honoraires, conseils                 | 62268  | 325      | 10 000,00   |
| 65                      | Autres charges diverses de gestion courante | 65888  | 020      | - 10 000,00 |
| TOTAL                   |                                             |        |          |             |

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

**Article 3:** Ampliation de la présente décision sera transmise à :  
- Monsieur le Préfet de la Loire,  
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,  
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 14 août 2025

Pour Le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Marc MONTEUX

